



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Epidémie de dengue à Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 9263

### Texte de la question

M. Sylvain Brial alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'épidémie de dengue qui se développe sur le territoire des îles de Wallis-et-Futuna. Il rappelle à Mme la ministre que c'est à l'État que revient la responsabilité de la santé publique sur le territoire. Aujourd'hui c'est presque 200 malades qui sont touchés par l'épidémie sur Wallis et c'est plus de 10 qui le sont sur Futuna. La situation est donc particulièrement grave d'autant que les services de santé ne disposent que de moyens très limités pour répondre à l'épidémie. À Futuna particulièrement le corps médical est très inquiet. Deux facteurs aggravants sont à prendre en compte : l'âge des populations (et le sort des personnes âgées fait l'objet d'une attention particulière) et la période des congés qui augmentent les déplacements et donc les risques de contamination. À cette date aucune mesure spécifique, hormis un relevé de température à la descente de l'avion n'est prise. Il lui demande un bilan précis de la situation et les moyens matériels et humains que le Gouvernement va mettre en place pour faire face à cette menace. Il lui assure qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes pour que la dengue n'ait pas d'effets dramatiques sur le territoire.

### Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé assure un suivi rapproché de l'épidémie de dengue qui touche le territoire de Wallis-et-Futuna depuis la fin de l'année 2017. Au 5 septembre 2018, pour les années 2017 et 2018, 204 cas de dengue probables ou confirmés ont été diagnostiqués à Wallis (190 cas autochtones, 13 cas importés de Nouvelle-Calédonie et 1 du Vanuatu) et 14 à Futuna (4 cas autochtones, 8 cas importés de Wallis et 2 de Nouvelle-Calédonie). Le pic épidémique a été dépassé au début du mois de juin 2018 et depuis la semaine du 23 juillet 2018, un cas est rapporté en moyenne par semaine. Depuis le début de l'épidémie, des échanges réguliers ont lieu entre l'agence de santé de Wallis-et-Futuna, la direction générale des outre-mer, les agences sanitaires nationales (programme national de biosurveillance et agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et les différents services impliqués du ministère chargé de la santé. Une attention particulière a été portée aux capacités de diagnostic du laboratoire de l'agence de santé et à l'offre de soins disponible pour les personnes malades. Aucune difficulté n'a été rapportée à ce jour. Les moyens de lutte nécessaires au contrôle de l'épidémie ont également été évalués, en lien avec l'agence de santé et le service de l'environnement de la Préfecture qui assure les missions de lutte anti-vectorielle. Le service de l'environnement intervient autour de chaque cas probable ou confirmé de dengue pour détruire les gîtes larvaires et mener des actions de lutte chimique dans le quartier autour du domicile du cas précité dans un rayon de 300 mètres. De vastes opérations de nettoyage et d'enlèvement de carcasses de véhicules ont été réalisées par les services de l'Etat et des collectivités. Des répulsifs sont également distribués aux personnes concernées, à leurs familles, aux femmes enceintes et au personnel hospitalier. Des actions de sensibilisation de la population à l'importance de la destruction des gîtes larvaires sont menées en parallèle, en lien avec les chefs coutumiers. L'agence de santé a également mené des actions de communication à la télévision et à la radio. Pour renforcer ce dispositif de lutte, des renforts matériels et humains à court et à moyen terme pourraient être apportés dès 2019. Une mission d'inspection se rend sur le territoire en octobre prochain. Elle évaluera à

cette occasion la pertinence des besoins humains et matériels envisagés pour pérenniser les actions de lutte anti-vectorielle.

## Données clés

**Auteur** : [M. Sylvain Brial](#)

**Circonscription** : Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9263

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [12 juin 2018](#), page 4945

**Réponse publiée au JO le** : [2 octobre 2018](#), page 8865